Sciences juridiques, économiques et de gestion

23 rue du Chambge
7500 Tournai

www.heh.be

Intitulé de l'UE	**Communication en langue anglaise IV**
Section(s)	- **(2 ECTS)** Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Florence NEIRYNCK	25	**Quad 2**

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Anglais juridique II	25h	**Florence NEIRYNCK**

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Anglais juridique II : 10h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires, 3h de travaux, 2h d'autonomie

Langue d'enseignement
Anglais juridique II : Français, Anglais

Connaissances et compétences préalables
Compétences acquises en début de cycle Quad 1 et Quad 2 et en milieu de cycle Quad 1.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES

Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe
  - Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation
- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit
  - Effectuer des recherches juridiques sur différentes formes de supports
  - Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.
  - Démontrer d'une maîtrise des concepts de la sphère socio-économie, du fonctionnement de l'Entreprise et intégrer la responsabilité sociétale de celle-ci.
  - Utiliser les outils de l'informatique
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
  - Développer un esprit de synthèse
  - Actualiser l'information, en vérifier la pertinence dans un contexte donné
- S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.
  - Organiser son travail afin de respecter les délais
  - Déterminer les priorités
- S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
  - Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Objectifs de développement durable

Education de qualité
Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Travail décent et croissance économique
Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Villes et communautés durables
Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.
- 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Consommation et production responsables
Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Vie aquatique
Objectif 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

- 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

Vie terrestre
Objectif 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- S'exprimer, oralement et par écrit, dans des situations –de difficulté moyenne- de la vie sociale et professionnelle avec un lexique et une grammaire adéquats et en respectant les règles syntaxiques et de concordance des temps.

- Comprendre, résumer et d'exprimer un avis critique sur des sujets d'actualité et à orientation juridique ainsi que sur les ODD ciblés par le cours d'anglais.

Contenu de l'AA Anglais juridique II
• Grammaire : expression du futur, auxiliaires de mode, verbes prépositionnels,passive, relative clauses, gérondif/infinitif, temps du passé. • Lexique : vocabulaire juridique et anglais des affaires. • Compréhensions à l'audition et à la lecture sur des dossiers de presse, les ODD ciblés dans le cours d'anglais et des sujets juridiques que l'étudiant sera amené à résumer, commenter et au sujet desquels il devra développer une argumentation cohérente.

Méthodes d'enseignement
Anglais juridique II : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche déductive, approche avec TIC, utilisation de logiciels

Supports
Anglais juridique II : copies des présentations, notes de cours, notes d'exercices, manuel d'anglais et livre d'exercices + CDRom, logiciels, presse écrite et en ligne.

Ressources bibliographiques de l'AA Anglais juridique II
• « International Express », Intermediate, Oxford • Business Partner, your employabilty trainer, Pearson • « Email English », Macmillan • « Oxford Word Skills », « Oxford Living Grammar » • "English Grammar in Use", MacMillan. • Vocable anglais (disponible à la bibliothèque du Campus), BBC News, The Guardian, The Daily Telegraph, The Times. • Vidéos en anglais (Youtube,…) • Films en VO (langue anglaise) • BBC News • Anglais facile (exercices de grammaire en ligne) • Site Wallangues.

Évaluations et pondérations	
Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Anglais
Méthode d'évaluation	• Examen écrit en juin valant 40% des points (remédiable en août/septembre) • Examen oral en juin valant pour 30% des points (remédiable en août/septembre) • Examen d'audition valant pour 15% des points (hors session mais remédiable en août/septembre) • Evaluation continue en classe valant pour 15% des points (non-remédiable)
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE	
Anglais juridique II : **non**	

Année académique : **2024 - 2025**